

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONSTITUTION DE COMITES CONSULTATIFS ET COMPOSITION

L'article L2143-2 du code général des collectivités territoriales permet la création par le conseil municipal de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Le conseil municipal en arrête la composition qui ne peut excéder la durée du mandat.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Il s'agira de l'adjoint en charge de la commission correspondante.

Ce dispositif offre alors le choix d'ouvrir les commissions municipales aux habitants que les différentes sensibilités du conseil municipal pourront proposer.

Les comités consultatifs créés sont les suivants :

Culture, Animations, Tourisme et Patrimoine

LE MAREC Jean-Luc ; LE DU Mélise ; TRICOLE Michèle ; CHEVILLARD Catherine ; DEMARGNE Martine ; RAFFA Claire ; LE GOLVAN Raymond ; HELLEC Raphaël.

Affaires scolaires

ROZE Didier ; GUEHENNEC-TREHIN Audrey ; KAN Géraldine ; PROUTIERE Gwenaele ; LE GALL Anne.

Sport et Monde associatif

HARNOIS Jean ; LE BLAY Jean-Paul ; PASCO Laurent ; LEULLIER Thierry ; BRIENT Pascal.

Agriculture, Environnement et Transition écologique

LE MAREC Jean-Luc ; ROZE Didier ; RICHEBOEUF Audrey ; PIRIOU-TRÉHIN Fanny ; LE HENANFF Samuel.

Communication

PASCO Laurent ; GODART Muriel.

Commission Développement économique

LE DU Mélise ; ROZE Didier ; LEROY Patrick ; LE CORRE Bruno.

Les membres de la **Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées** sont les suivants

RICHARD Bruno (Vice-Président) ; LE PALLEC Fabien ; HOURMAN Florence ; LEREDE Michel ; RIO Aurélie ; TASSÉ Damien ; BAYARD-MENGUY Marie-Christine ; GUEHENNEC Florence ; ALONSO Maryse.

Les membres de la **Commission d'attribution des logements** sont les suivants

LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Vivianne ; LOIZEL-CADORET Catherine ; AJAX Luiguy ; LEREDE Michel ; GENTIL Laurence ; RIO Aurélie ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA CREATION DES COMITES CONSULTATIFS LOCAUX ET LEUR COMPOSITION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_10

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETARE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LE CENTRE DE SECOURS DE PLUVIGNER

Un syndicat intercommunal à vocation unique a été créé avec les communes de Landaul et de Landévant pour gérer le centre de secours de Pluvigner.

Chacune des communes est représentée au sein de ce syndicat par deux conseillers syndicaux titulaires et deux suppléants.

Selon l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, les délégués sont élus au scrutin à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Mme la Maire présente le syndicat du centre de secours de Pluvigner.

Elle propose un scrutin à main levée.

Il est procédé à l'élection et les résultats sont les suivants :

Diane HINGRAY : 29 pour

Sylvie OLLIVIER : 29 pour

Viviane LE GOUEFF : 29 pour

Gérard PILLET : 27 pour et 2 abstentions.

Mme la Maire indique que sont donc délégués au SIVU du centre de secours de Pluvigner :

- Titulaires :

Mme HINGRAY Diane

Mme OLLIVIER Sylvie

- Suppléants :

Mme LE GOUEFF Viviane

M. PILLET Gérard

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_11

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES DELEGUES A MORBIHAN ÉNERGIES

Morbihan Énergies est un syndicat mixte à la carte constitué notamment des communes du Morbihan et auquel peuvent adhérer les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du département du Morbihan.

Il a pour compétence obligatoire l'organisation du service public de la distribution d'électricité.

Il peut exercer, au profit des communes qui ont souhaité les lui déléguer, des compétences optionnelles comme l'éclairage public ou les réseaux de communications électroniques.

Enfin, il peut intervenir à la demande des communes sur des activités complémentaires ou accessoires telles que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'éclairage public.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de représentants élus par huit collèges correspondant à des secteurs géographiques du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le **04/08/2020**

ID : 056-215601774-20200716-DEL2020_05_11-DE

Chaque commune de moins de 20 000 habitants dispose de 2 délégués au sein de son collège.

Il convient de désigner pour Pluvigner 2 délégués, Mme Diane HINGRAY et M. Gérard PILLET en qualité de délégués au sein du collège du secteur « Auray-Baud ».

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNE MME DIANE HINGRAY ET M. GERARD PILLET EN QUALITE DE DELEGUES AU SEIN DU COLLEGE DU SECTEUR « AURAY-BAUD » A MORBIHAN ÉNERGIES.

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_12

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA SPL AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME

La société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme a été créée par la Communauté de communes afin de gérer la compétence promotion du tourisme dont la loi NOTRe a imposé le transfert.

Cette société publique locale est administrée par un conseil d'administration qui détermine les orientations des activités de la société. Il est composé de 12 représentants de la communauté de commune et de 2 représentants de Carnac et Quiberon, d'un représentant de l'assemblée spéciale et d'un représentant des professionnels.

Les assemblées générales ont notamment pour rôle de modifier les statuts. Elles sont composées d'un représentant de chaque commune (qui peut être la même personne que celle désignée à l'Assemblée Spéciale ou au Conseil d'Administration) et d'un représentant de la communauté de communes.

Les assemblées spéciales ont pour fonction de modifier les droits des actions de leurs membres. Elles sont composées d'un représentant de chaque commune actionnaire minoritaire sauf Carnac et Quiberon.

Les assemblées spéciales désignent un membre du conseil d'administration.

Il revient donc au conseil municipal de désigner un représentant pour l'assemblée spéciale.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1531-1 établissant le régime des sociétés publiques locales, ainsi que les articles L. 1521-1 et suivants ;

VU le Code de commerce ;

VU le Code du tourisme ;

VU la délibération DEL2016_08_03 du Conseil municipal en date du 21 novembre 2016 approuvant la création de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus,

VOTE :

APRES EN AVOIR DELIBERE, A 22 POUR ET 7 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE LA DESIGNATION DE M. RICHARD BRUNO EN TANT QUE DELEGUE, REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE PLUVIGNER, AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL ;**
- **APPROUVE LA DESIGNATION, EN SON SEIN, D'UN REPRESENTANT AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA SPL, A SAVOIR : M. RICHARD BRUNO.**

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 22 pour – 7 abstentions



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE REFERENTS DE LA COMMUNE

La commune dispose de différents référents au sein d'organismes extérieurs ou en charge d'une mission particulière.

CNAS : LE PALLEC Fabien

Mission locale : HINGRAY Diane et LE PALLEC Fabien

Référent sécurité routière : PILLET Gérard (titulaire) ; LE GOLVAN Patrick (suppléant)

Référent défense : HOURMAN Florence

Référent langue Bretonne : KERSUZAN Jean-Marie

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LES REFERENTS DE LA COMMUNE.

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_14

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Certains actes de la vie communale demandent une certaine réactivité et le passage en conseil municipal est souvent un frein à la rapidité de l'action publique.

L'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire certaines de ses compétences afin de répondre à ce besoin de rapidité.

Lorsqu'il utilise cette faculté, le maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises lors du conseil municipal suivant. De même, toutes les procédures particulières auxquelles est soumis le conseil municipal doivent être respectées par le maire lorsqu'il agit au titre de cette délégation.

Le conseil municipal peut déléguer ses compétences au Maire dans 29 domaines différents.

Il est ici proposé de ne retenir que les attributions suivantes :

3° En matière financière, il s'agit de la réalisation d'emprunts pour un montant maximal de 3 millions d'euros.

4° En matière de marchés publics, il s'agit des mesures de préparation, d'exécution et de règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision de passation des marchés initiaux et de leurs avenants pour un montant maximal de 200000 € pour les travaux et de 50000 € pour les fournitures et les services, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

6° - 17° En matière d'assurances, il s'agit de la passation des contrats d'assurance, de l'accord sur les indemnités de sinistres et d'indemniser les tiers lorsque la responsabilité de la collectivité est engagée, à hauteur de 50000€ maximum.

8° En matière funéraire, il s'agit de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

11° - 16° En matière judiciaire, il s'agit de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts et d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle pour toutes les procédures d'urgence et les procédures en matière d'urbanisme.

14° - 15° - 18° - 21° - 27° En matière d'urbanisme, il s'agit des reprises d'alignement, le droit de préemption urbain pour un montant maximal de 176000 € HT, des avis à donner par les communes aux établissements publics fonciers lors d'opérations de préemption, le droit de préemption sur les fonds de commerce pour un montant maximal de 176000€ le dépôt des demandes d'urbanisme au profit de la commune.

26° En matière de subventions, il s'agit de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les projets engagés par le conseil municipal.

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL AU MAIRE.

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N° DEL2020_05_15

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le samedi 16 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Marie-Josèphe LE BORGNE, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

29 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; CARÉRIC Mélanie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUE Christine ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; COLOMBET Mylène ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : COLOMBET Mylène

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 9 juillet 2020

OBJET : URBANISME – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE ENTRE LA FUTURE PHARMACIE ET LA MAISON MEDICALE

Dans le cadre des travaux de la maison médicale et de la pharmacie, le réseau téléphonique vient de la rue de l'étang.

Pour connecter la pharmacie, le réseau doit passer par la parcelle sur laquelle sera construite la maison médicale dans laquelle la commune est propriétaire de deux cellules.

La commune doit donc se prononcer sur l'établissement d'une servitude de passage de réseau au profit de la pharmacie.

Plans : ANNEXE DEL2020_05_15 et ANNEXE DEL2020_05_15 BIS

VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE SERVITUDE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 16.07.2020

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.